

LES FÈVES PAS TOUJOURS LICITES DE L'ÉPIPHANIE

Traditionnellement, la galette des rois est de sortie durant ce mois de janvier.

Comme chaque année, des opérations sont organisées pour promouvoir l'achat d'une galette, comme :

- ↳ « Si vous trouvez une fève gagnante dans votre galette des rois, une seconde galette vous est offerte. »
- ↳ « Une fève en or est cachée dans l'une de ces galettes. Tentez votre chance ! »

Ces opérations ont la particularité de constituer une loterie commerciale illicite puisque, à un gain désigné par le hasard, est associée une obligation d'achat.

Rappelons que toute loterie commerciale doit comporter un « canal gratuit », c'est-à-dire la possibilité de participer à un tirage au sort ou à une opération assimilée, sans effectuer la moindre dépense (tels, l'achat d'un produit, les frais de téléphone ou d'affranchissement). Dans les cas évoqués précédemment, le fait de permettre à tout consommateur de compléter un bulletin de participation dissocié d'un achat rendrait l'opération promotionnelle licite.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoutte (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**